



29 JUN. 2020

Monsieur Richard Denis  
Greffier du Sénat et greffier des Parlements intérimaire  
2, rue Rideau, pièce A408  
Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A4

Monsieur le Greffier,

Conformément à l'article 12-24(3) du *Règlement du Sénat*, j'ai le plaisir de vous faire parvenir dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement du Canada au rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé *La modernisation de la Loi sur les langues officielles : la perspective des institutions fédérales et les recommandations*.

Cette réponse devra être transmise au Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Melanie Joly, C.P., députée

p.j.



29 JUL. 2020

Monsieur Richard Denis  
Greffier du Sénat et greffier des Parlements intérimaire  
2, rue Rideau, pièce A408  
Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A4

Monsieur le Greffier,

Conformément au paragraphe 12-24(3) du *Règlement du Sénat*, et au nom du gouvernement du Canada, j'ai le plaisir de répondre au 13<sup>e</sup> rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé *La modernisation de la Loi sur les langues officielles : la perspective des institutions fédérales et les recommandations*.

Je tiens à remercier le Comité pour les efforts déployés afin de produire ce rapport, ainsi que les quatre autres rapports périodiques en lien avec la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* qui l'ont précédé. Je tiens également à exprimer ma gratitude à tous les témoins et les experts qui ont partagé leur vision, leurs besoins et leurs priorités pour une *Loi* modernisée dans le cadre de vos travaux.

À titre de ministre du Développement économique et des Langues officielles, mon mandat consiste à moderniser et à renforcer la *Loi*. Je peux donc vous assurer que j'ai porté une attention particulière à votre rapport. Durant les mois précédant votre rapport, je me suis également penchée sur d'autres documents majeurs, tels que le rapport du Comité permanent des langues officielles, les recommandations du commissaire aux langues officielles, de même que les propositions émanant des organismes porte-parole des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de l'ensemble de la population canadienne. Lors d'un dialogue national en 2019, j'ai eu la chance de rencontrer des Canadiens et des Canadiennes de tous les horizons et aux expertises variées dans chacune des provinces et des territoires, ce qui m'a permis d'élargir la discussion sur nos deux langues officielles.

.../2

**Le gouvernement partage l'avis du Comité sur l'importance de donner une portée plus concrète au respect de nos langues officielles dans l'intérêt de toute la population canadienne. En effet, la modernisation est une occasion à saisir. Vos recommandations sont variées, et elles traitent aussi bien de la gouvernance des langues officielles, de l'éducation de la langue seconde et en langue de la minorité, que d'accès à la justice, en passant par le rôle du Conseil du Trésor du Canada, du Bureau de la traduction et du Commissariat aux langues officielles, entre autres. Dans le contexte de son examen, le gouvernement fédéral aborde la modernisation avec le même esprit.**

**Les propositions de modernisation que nous avons reçues de partout au pays témoignent d'un attachement certain des Canadiens et des Canadiennes envers leurs deux langues officielles et démontrent une volonté explicite de voir la *Loi* modernisée. Alors que les propositions reçues démontrent une richesse d'idées et une variété de perspectives, elles présentent aussi parfois certaines incompatibilités au niveau de la mise en œuvre ou encore des visées divergentes.**

**Cette situation a amené le gouvernement à entreprendre une analyse d'impacts approfondie avant de décider d'inclure ces propositions dans une nouvelle *Loi* modernisée. Nous devons prendre le temps nécessaire pour bien faire cette partie du travail. Bien que nous ne puissions pas répondre positivement à toutes les propositions soumises, notre objectif est de mettre de l'avant une *Loi* modernisée qui permettra d'adapter notre régime de langues officielles à un contexte démographique, institutionnel et technologique différent de celui qui existait lors de la dernière modernisation de la *Loi* en 1988.**

**Comme vous le savez peut-être, le gouvernement croit que la modernisation doit impérativement s'inscrire dans trois grandes priorités. D'abord, comme soulevée dans le rapport, la conformité des institutions fédérales dans la mise en œuvre de la *Loi* est primordiale afin d'offrir à la population canadienne un régime linguistique à la hauteur de leurs attentes. Ensuite, la partie VII de la *Loi* doit être renforcée afin de rendre l'engagement du gouvernement fédéral envers nos langues officielles encore plus efficace pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour promouvoir l'égalité du statut et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Enfin, la mobilisation des citoyens des majorités linguistiques, anglophone et francophone, de partout au pays est indispensable pour faire de la *Loi* un outil actualisé pouvant répondre aux défis de demain et aux besoins d'une société de plus en plus diversifiée, inclusive et multiculturelle.**

**Le gouvernement demeure engagé à présenter aux Canadiens et aux Canadiennes un projet de modernisation d'ici la dissolution de la 43<sup>e</sup> législature. Par ailleurs, la situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons, provoquée par la pandémie de la COVID-19, constitue une occasion à saisir dans le cadre de la modernisation. Nos analyses doivent prendre en compte ce contexte et notre nouvelle réalité afin de déterminer comment nous pouvons mieux appuyer nos langues officielles dans des domaines qui sont importants à la population canadienne comme l'éducation, les services, les médias, la santé et la sécurité publique. La modernisation vise à renforcer la *Loi*, et le contexte pandémique ne change rien à cet objectif. En fait, il nous encourage à penser de manière créative et constitue un potentiel d'innovation.**

**La mise en œuvre de notre régime linguistique repose sur des investissements solides et durables depuis des décennies, et sur une précieuse collaboration avec les provinces et les territoires. La modernisation ne peut se produire autrement. Ainsi, nous devons prendre le temps nécessaire pour en discuter avec nos partenaires au sein de la Confédération, qui demeurent importants dans la réussite de ce vaste chantier, principalement aux fins de la partie VII de la *Loi*.**

**Les recommandations du rapport soulèvent certaines questions qui nourrissent la réflexion et les travaux du gouvernement en lien avec la modernisation. En juillet 2019, un Groupe de travail interministériel, regroupant les ministères du Patrimoine canadien et de la Justice, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé, a été mis sur pied pour, entre autres, analyser les impacts des propositions de modernisation mises de l'avant par les divers intervenants; étudier d'autres enjeux non soulevés dans la sphère publique; et évaluer des options de modernisation de nature réglementaire et administrative. Ce travail est fait en consultation auprès des experts en langues officielles à travers le gouvernement fédéral. Le Groupe de travail se rencontre sur une base régulière et prend le temps nécessaire pour procéder aux analyses requises. Le gouvernement se réjouit de présenter les résultats de son travail aux Canadiens et aux Canadiennes.**

**Le gouvernement tient à assurer le Comité que ses recommandations sont prises en compte dans le cadre des analyses en cours. Elles sont aussi évoquées lors de nos discussions intergouvernementales avec les provinces et territoires et contribuent à la réflexion visant à s'assurer que les langues officielles continuent d'être, pour tous les Canadiens et les Canadiennes, un atout adapté au 21<sup>e</sup> siècle.**

Je suis consciente que cette réponse pourrait susciter des questions de votre part, ainsi que le désir d'avoir une discussion approfondie sur la modernisation. Soyez assuré qu'une fois la phase d'analyse terminée, notre gouvernement présentera son approche et sa vision pour mener à bien cette modernisation. C'est alors avec plaisir que je vous rencontrerai pour en discuter et répondre à vos questions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée